



Loi de transformation Fonction Publique au Ministère de la Justice



LES ANTENNES DE BAR-LE-DUC ET SAINT-MIHIEL REJOIGNENT LE MOUVEMENT !

Déjà habitué à subir la dégradation de ses missions, le personnel en SPIP subit désormais le mépris et l'absence de considération du ministère à l'égard de son statut et des principes mêmes de la fonction publique.

Malgré les craintes de sanction et l'usure des personnels due aux conditions de travail, les agents des ALIP de Bar-Le-Duc et Saint-Mihiel, syndiqués et non syndiqués, ont décidé de faire entendre leur voix et de rejoindre le mouvement national de mobilisation contre la Loi de transformation de la fonction publique.

Réunis en A.G le 05.02.2020, les personnels syndiqués et non syndiqués de l'antenne de Bar-Le-Duc et Saint-Mihiel ont décidé à la majorité de se mobiliser et d'acter :

→ Journée « SPIP mort » le 6 Février 2020, date du CTM : pas de convocation, pas de réunion, pas de réponse téléphonique, uniquement gestion de l'urgence.

→ Apposition d'un bandeau relayant nos griefs et revendications lors de toutes correspondances et réponses automatiques

→ Apposition du même bandeau à la fin des rapports

→ Incitation à la signature de la pétition en ligne « Pour le maintien d'une mobilité transparente et équitable des personnels des SPIP » : <http://chnq.it/KS7Sns6NxD>

Nous notons que le CTM doit se tenir le 6 Février 2020, nous demandons à ce que l'administration retire ses projets de casse de notre mobilité et de nos statuts. Nous refusons avec force toute idée de mobilité arbitraire.

📣 **Nous dénonçons :**

- **Le dédain de notre Administration envers les personnels des SPIP qui sont exclus de TOUT :** toutes les primes et revalorisations ; pas de prime de fin d'année, ou de surencombrement, ou de revalorisation de primes comme l'ISS (qui compte pour la retraite), refonte de la mobilité, pas de maintien de droits à la retraite dérogatoires,

- **L'absence de revalorisation et de requalification des personnels administratifs,** déjà lésés par le RIFSEEP. Sans leurs primes, beaucoup seraient sous le SMIC.

- **L'oubli de la 2^e partie de la réforme statutaire** concernant l'avancement et le recrutement

- **L'absence d'organigrammes de services et le sous-effectif récurrent de nos antennes qui atteint la santé des agents.**

🔊 Parce que les personnels en SPIP sont les seuls à suivre l'ensemble de la population sous-main de justice,

nous revendiquons :

- Une **mobilité par cotations** pour toutes les catégories
- Une **augmentation de la PSS** au même niveau que les CEA
- Une **augmentation de l'IFSE** au même taux que les services judiciaires et la PJJ pour les administratifs
- La **prime de surencombrement et de fin d'année** pour chaque personnel concerné
- Le **dégel du point d'indice** – bloqué depuis 9 ans

Il est plus que jamais temps de réagir. Si nous ne le faisons pas maintenant, il sera trop tard. Luttons tous ensemble au côté des salariés des secteurs publics et privés, des chômeurs, des étudiants, des lycéens et de tous ceux qui n'acceptent pas l'injustice sociale et économique d'un gouvernement à la solde des plus riches, au détriment des plus faibles.

**TOUT.E.S ENSEMBLE, DANS LA LUTTE POUR LE RESPECT DE NOS DROITS
ET LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC**

JOURNÉE DE MOBILISATION LE 6 FEVRIER 2020